

### **Le 3 mai 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos par voie de vidéoconférence le lundi 3 mai 2021, de 20 h à 21 h 40, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette vidéoconférence:

Mme Lynda Lizotte, conseillère  
Mme Manon Bélanger, conseillère  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Dany Chénard, conseiller  
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

#### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

064-2021

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest
7. Rapport d'organismes
8. CCU – Comité consultatif en urbanisme  
Demande de dérogation mineure de Mme Hélène Cayer
9. FQM Assurances inc. - Renouvellement du contrat d'assurance
10. Soumission - installation de toilettes chimiques
11. Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ
12. Demande d'annulation d'un nom de rue à la Commission de Toponymie
13. Résolution autorisant la destruction de documents par Atelier Mon-Choix
14. Résolutions modifiant l'entente avec l'ingénieur Guillaume Bouchard  
-Ajout de plans et devis asphaltage en 2021  
-Confirmer le montant du mandat pour les travaux sur la rue Labrie prévu en 2022
15. Avis de motion – Modification du Règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle
16. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle
17. Résolution autorisant les travaux de drainage sur la Chemin de la Grève Est
18. Résolution autorisant les travaux de drainage sur la rue de la Beurrerie
19. Résolution autorisant les travaux de réparation sur un pont au rang de la Haute-Ville
20. Résolution autorisant les travaux d'asphaltage de réparation à divers endroits
21. Correspondance
22. Autres sujets
23. Période de questions
24. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021

065-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### 4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

### 5. Approbation et autorisation des comptes à payer

066-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 91 926,61 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

### 6. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard informe les élus que la dernière rencontre s'est tenue le 20 avril 2020.

Les adresses courriel de la Régie ont été changées. Le site web devrait être prêt vers la fin mai, ce qui permettra une plus grande flexibilité pour y publier des informations et des avis. La page Facebook sera également mise à jour.

En ce qui concerne les permis de feu, un communiqué sera transmis mardi ou mercredi et sera également affiché sur le site Web de la Régie. Comme il y a beaucoup de résidents saisonniers, environ 300 dans une municipalité et 200 dans une autre, il a été décidé de transmettre l'information via les sites web et réseaux sociaux.

Les demandes de permis seront redirigées vers la Régie Incendie.

M. Étienne Brodeur suggère qu'un autre média poste soit fait en juin afin d'atteindre le plus de résidents saisonniers possible.

Mais ces gens n'ont pas de casier postal à Saint-Denis.

Donc pour ceux pour lesquels la municipalité a les adresses courriel, un envoi sera fait par courriel.

### 7. Rapports d'organismes

**Mme Manon Bélanger conseillère** mentionne qu'elle a eu une rencontre avec le conseil d'établissement de l'école qui a présenté l'organisation scolaire pour la prochaine année.

Les prés scolaires sont souvent transférés d'une école à l'autre.

Le Centre de services scolaires a suggéré de regrouper les enfants à Saint-Philippe.

À Saint-Denis, il y aurait 6 enfants en maternelle 5 ans et 1 enfant en maternelle 4 ans.

À Saint-Philippe, il y aurait 4 enfants en maternelle 5 ans et 4 enfants en maternelle 4 ans.

À Mont-Carmel quant à eux, ils s'autosuffisent.

Il pourrait donc y avoir une classe maternelle 5 ans et une classe maternelle 4 ans à Saint-Philippe.

Le problème survient lorsque les enfants reviennent de Saint-Philippe pour le service de garde à Saint-Denis. Compte tenu des consignes sanitaires, ces enfants doivent être isolés des autres enfants pour ne pas mélanger les bulles. Et sont donc obligés d'utiliser un petit espace dans le corridor de l'école.

Une demande a été faite au Centre de service Scolaire afin que les enfants de Saint-Denis puissent recevoir leur enseignement à Saint-Denis.

La demande a été acceptée et il y aura donc à la prochaine année scolaire une classe de maternelle 5 ans et 1 enfant de 4 ans se joindra au groupe.

**M. Étienne Brodeur conseiller** mentionne que le Comité de développement s'est réuni en vidéoconférence le 27 avril. Il a été question du remboursement reçu de Affile-Tout pour l'achat de la bâtisse Ser-Fruit, ce qui a permis au Comité de développement de rembourser une dette avec la MRC de Kamouraska et avec la SADC.

La présentation des états financiers sera faite lors de l'Assemblée générale annuelle dont la date est à confirmer.

Certaines rénovations sont en cours au presbytère de la Grève.

Le salon des produits régionaux se tiendra peut-être en septembre tout dépend de la situation de la COVID. Et les membres du comité espèrent pouvoir tenir quelque chose pour le Noël au cœur du Kamouraska.

Il y aura une affiche d'installée à la cantine, celle-ci sera à louer ou à vendre.

Le Comité de la Chapelle se rencontre cette semaine.

Le Symposium de peinture poursuit ses préparations pour la tenue de l'événement, reste à savoir s'il pourra être tenu en juillet.

M. Dany Chénard demande si la cantine ouvrira cette année.

M. Brodeur informe que ceux qui l'ont opéré l'année dernière ne sont pas intéressés à l'opérer cette année.

**M. Réal Lévesque conseiller** mentionne que le comité de conservation du patrimoine de Saint-Denis s'est rencontré avec le consultant M. Frank Michel qui travaille dans le dossier.

Les deux rencontres précédentes étaient pour discuter sur la mission, les objectifs à fixer pour promouvoir le tourisme et les moyens.

Pour les actions, ce sera discuté lors de la prochaine rencontre le 27 mai.

Lors de la prochaine rencontre, il sera question également du public à cibler.

Une rencontre pour le renouvellement de l'entente pour les matières résiduelles qui est dû en 2022 a eu lieu. Il a été question d'une entente de 3 ans avec possibilité de prolongation. L'entente sera soumise aux municipalités préalablement.

En 2025 ce sera un organisme qui gèrera le traitement des matières, mais les municipalités seront quand même responsables de la collecte. Les municipalités seront appelées à reconfirmer le nombre de bac et de conteneurs (ICI).

Il a été proposé de passer de 18 collectes à 21 collectes par année.

En ce qui concerne les plastics agricoles, il n'y a toujours pas de solution.

Il est prévu que le processus d'appel d'offres soit terminé au début de l'automne (septembre).

## **8. CCU- Comité consultatif en urbanisme**

### ***Demande de dérogation mineure de Mme Hélène Cayer***

Mme Hélène Cayer demande une dérogation mineure pour un cabanon construit dans les années 2009-2010 qui a subi un agrandissement en 2011 pour devenir un garage tel que décrit sur le plan.

La construction a été faite en angle dont une extrémité est à 5.66 mètres de l'emprise de la rue Labrie alors que le règlement exige une marge de 6 mètres selon l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage.

Un certificat de localisation a été demandé puisque Mme Cayer souhaite vendre sa résidence.

ATTENDU QUE l'article 145.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le conseil d'une municipalité peut accorder une dérogation si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui le demande et que, dans ce cas-ci, l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la requérante, qui aurait à déplacer ou démolir son garage ce qui entraînerait des coûts substantiels ou bien qui subirait une diminution importante de la valeur marchande de sa propriété;

ATTENDU QUE l'article 145.5 de cette Loi précise que la résolution approuvant la dérogation peut avoir effet à l'égard de travaux déjà exécutés dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi et que, dans ce cas-ci, les travaux ont été effectués en 2011, qu'un permis de construction a été émis et qu'il est raisonnable de penser que les travaux ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE l'on peut raisonnablement penser que l'approbation d'une telle dérogation mineure ne pourrait nullement porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins, car d'une part, la situation prévaut depuis 2011 et d'autre part parce que les propriétaires voisins ne voient pas cette construction

ATTENDU QUE la demande concerne le règlement de zonage mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,  
Les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent aux membres du conseil d'accorder la dérogation mineure à Mme Hélène Cayer.

067-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'accorder la demande de dérogation mineure de Mme Hélène Cayer.

#### **9. FQM assurances inc. Renouvellement du contrat d'assurance**

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler le contrat d'assurance pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 1<sup>er</sup> juin 2022;

ATTENDU QU' une proposition est faite par l'assureur de la municipalité soit la FQM Assurances inc. pour un montant total de 18 504,93 ce qui représente une hausse de 7 %;

EN CONSÉQUENCE,  
068-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité accepte les termes de renouvellement du contrat d'assurances multirisques de la compagnie d'assurances FQM Assurances inc., au montant total de 18 504,93 \$ et permettre à Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, d'effectuer le paiement de la prime et d'envoyer les renseignements requis pour le renouvellement.

## 10. Soumission installation de toilettes chimiques

ATTENDU QUE comme chaque année, la Municipalité a décidé d'offrir le service de toilettes chimiques dans ses deux parcs ainsi qu'à la Chapelle de la Grève et autres endroits pour la période estivale;

ATTENDU QUE Camionnage Alain Benoît a fait parvenir une offre de service au montant de 200,00 \$ plus taxes par semaine, pour cinq toilettes, incluant la vidange et nettoyage 1 fois par semaine, ajout de papier hygiénique et transport.

EN CONSÉQUENCE,  
069-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que cinq toilettes chimiques soient installées dont une dans les deux parcs municipaux, une au parc Bellevue, une au parc de la Halte Bleue, qu'une toilette soit installée à la chapelle de la Grève, qu'une soit installée de sorte qu'elle puisse être accessible au parc de l'École, et que la dernière soit installée près de l'Église, et ce, pour une durée de **15 semaines** à compter du **28 mai** jusqu'au **10 septembre 2021** inclusivement. Ces cinq toilettes seront installées par la compagnie Camionnage Alain Benoît au coût de 200,00 \$ plus taxes par semaine, pour les cinq toilettes, incluant la vidange et le nettoyage 1 fois par semaine, l'ajout de papier hygiénique et le transport.

## 11. Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

ATTENDU QUE;

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,  
070-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **12. Demande d'annulation d'un nom de rue auprès de la Commission de Toponymie**

ATTENDU QU' en 2015 la municipalité a reçu une demande d'un résident afin d'identifier le nom de la rue de sa résidence secondaire;

ATTENDU QUE le but de cette demande était de faciliter le repérage des résidences par les services d'urgence et tout autre livreur;

ATTENDU QU' avec l'installation de numéro civique 9-1-1 ces résidences sont facilement repérables de la route 132;

ATTENDU QU' en septembre 2015, la municipalité a reçu l'*ATTESTATION D'OFFICILISATION* du nom de *Rue Bélanger*;

ATTENDU QUE lors d'une séance publique du conseil, la municipalité a été informée que les résidents de cette rue bénéficiaient d'un droit de passage;

EN CONSÉQUENCE,  
071-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la Commission de Toponymie d'annuler le nom de rue *Rue Bélanger*.

## **13. Résolution autorisant la destruction de documents par Atelier Mon-Choix**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la destruction de documents qu'il n'est pas nécessaire de conserver selon le plan de conservation et de classification;

ATTENDU QUE cette opération doit être faite en toute confidentialité;

ATTENDU QUE l'organisme *Atelier Mon-Choix* est un organisme voué à ce genre de travail;

EN CONSÉQUENCE,  
072-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'envoi de 5 boîtes de documents à *Atelier Mon-Choix* pour destruction et ce à un coût de 5 \$ la boîte avant taxes.

## **14. Résolutions modifiant l'entente avec l'ingénieur Guillaume Bouchard Ajout de plans et devis asphaltage en 2021**

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs travaux d'asphaltage sur son territoire pour l'année 2021;

ATTENDU QUE certains de ces travaux nécessitent une expertise spécifique afin de les réaliser adéquatement;

ATTENDU QUE

M. Guillaume Bouchard ingénieur à fait une offre de service à la municipalité pour préparer le plan et devis d'asphaltage pour un montant de 2 720 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,  
073-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat à M. Guillaume Bouchard, ingénieur pour la préparation de plans et devis pour asphaltage à divers endroits pour un montant de 2 720 \$ plus taxes.

***Dépense financée par la TECQ.***

**Confirmer le montant du mandat pour les travaux sur la rue Labrie prévus en 2022**

ATTENDU QUE

la municipalité a donné un mandat à l'ingénieur, M. Guillaume Bouchard, par la résolution # 204-2020 pour la préparer de plans et devis pour la réfection et l'asphaltage d'une partie de la rue Labrie (Côte Labrie) pour un montant de 4 490 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE

par la suite la municipalité a demandé d'ajouter à cette offre, par la résolution # 031-2021, le pavage de route du Cap, Route de la Grève et rang de la Haute-Ville pour un supplément de 800 \$ ;

ATTENDUE QUE

les travaux sur la rue Labrie nécessitent l'ajustement d'un poteau d'Hydro Québec, qui ne peut être fait dans les délais requis et qu'en conséquence les travaux sur la rue Labrie doivent être reportés en 2022;

ATTENDU QUE

la municipalité a demandé à M. Guillaume Bouchard, ingénieur de préparer des plans et devis pour l'asphaltage à réaliser en 2021;

EN CONSÉQUENCE,  
074-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de :

- annuler la résolution # 031-2011;
- confirmer le montant pour la préparation de plans pour la réfection de la rue Labrie sur 225 m pour un montant de 4 490 \$ avant taxes tel que mentionné dans la résolution # 204-2020.

***Dépense fiancée par la TECQ***

**15. Avis de motion – modification au règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle**

M. Réal Lévesque conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle afin d'y ajouter les mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (105 700\$).

**16. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 339 sur la gestion contractuelle**

M. Étienne Brodeur conseiller, présente et dépose le projet de règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle afin d'y ajouter les mesures favorisant les biens et

les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (105 700\$).

**17. Résolution autorisant les travaux de drainage sur le Chemin de la Grève est**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la réalisation de travaux de drainage à l'automne 2020 sur le Chemin de la Grève Est;

ATTENDU QUE qu'il reste une partie de cette route à remettre à niveau avant de procéder à l'asphaltage;

ATTENDU QUE Transport en Vrac St-Denis a évalué les travaux d'excavation à environ 2 100 \$ taxes nettes;

ATTENDU QUE les matériaux (tuyaux, drains) nécessaires à la réalisation de ces travaux sont évalués à environ 1 050 \$ taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE,  
075-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder à Transport en Vrac St-Denis les travaux d'excavation pour un montant estimé 2 100 \$ taxes nettes ;

De procéder à l'achat de tuyaux et drains pour un montant estimé à 1 050 \$ taxes nettes.

**Ces dépenses seront comblées en partie par le *Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'envergure supra municipaux (PPA-ES)* et par le budget d'opérations.**

**18. Résolution autorisant les travaux de drainage sur la rue de la Beurrerie**

ATTENDU QUE la rue de la Beurrerie se détériore depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE des travaux de drainage et de mise à niveau sont devenus nécessaires;

ATTENDU QUE Transport en Vrac St-Denis a fait une offre pour les travaux d'excavation et de mise à niveau, prêt pour les travaux d'asphaltage pour un montant d'environ 12 600 \$ taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE,  
076-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder les travaux d'excavation et de mise à niveau à Transport en Vrac St-Denis pour un montant d'environ 12 600 \$ taxes nettes.

Cette dépense sera comblée par le budget d'opérations.

**19. Résolution autorisant la réparation du tablier d'un pont sur le rang de la Haute-Ville**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis du Ministère des Transports en décembre 2019 à l'effet que le pont P-10036 nécessitait des travaux d'entretien au niveau du tablier du pont;

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des démarches en 2020 afin de faire réparer le tablier du pont mais que l'entrepreneur n'a pas pu se rendre disponible pour faire les travaux;



ATTENDU QUE le Ministère des Transports a avisé qu'ils feraient des travaux au niveau de la structure de ce pont au cours du mois de mai;

ATTENDU QUE le Ministère a offert à la municipalité de prendre en charge les travaux de remplacement de planches du tablier du pont en même temps que les travaux à la structure;

ATTENDU QUE la municipalité devra payer les frais de matériaux seulement et que ceux-ci ont été évalués à environ 3 500 à 4 200 \$ au total ;

EN CONSÉQUENCE,  
077-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre du Ministère des Transports pour le remplacement des planches du tablier du pont P-10036 pour un montant d'environ 3 500 \$ à 4 200 \$.

**20. Résolution approuvant les travaux d'asphaltage de réparation en divers endroits**

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires sur le Chemin de la Grève est, Chemin de la Grève ouest, route de l'église, rue Raymond et rang de la Haute-Ville;

ATTENDU QUE Pavage et réparations Francoeur a offert ses services pour faire ces réparations sous peu;

ATTENDU QUE les travaux sont évalués à environ 9 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,  
078-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter faire faire les travaux d'asphaltage de réparation par Pavage et réparations Francoeur.

**Dépense comblée en partie par la *Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)***

**21. Correspondance**

**21.1 MRC de Kamouraska**

**Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT QUE la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasses forestières), les émissions de CO2 découlant de ceux-ci sont évitées;

CONSIDÉRANT QUE le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

- CONSIDÉRANT QUE près de 2,2 millions de m<sup>3</sup> de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;
- CONSIDÉRANT QUE la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;
- CONSIDÉRANT QUE l'industrie de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;
- CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);
- CONSIDÉRANT QUE les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

**Il est convenu que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;**

Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

**EN CONSÉQUENCE,**  
079-2021

il est proposé par M. Dany Chénard

appuyé par M. Réal Lévesque

et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent en date du 3 mai 2021.

*M. Dany Chénard demande d'être vigilant afin que cette adhésion n'amène pas des restrictions aux propriétaires de lots à bois quant à l'utilisation de leur bois pour usage personnel comme il se voit dans une autre province.*

**21.2 Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska  
Résolution d'appui à *Initiative citoyenne Ma Place au travail***

CONSIDÉRANT	la pénurie de places en garderie au Québec et regroupant aujourd’hui des milliers de parents de partout dans la province;
CONSIDÉRANT QUE	des familles sur le territoire de la MRC de Kamouraska ont fait part d’un besoin cirant en la matière;
CONSIDÉRANT QUE	l’initiative citoyenne <i>Ma Place au travail</i> , issue du Bas-Saint-Laurent, propose de nombreuses solutions pour régler cette problématique;
EN CONSÉQUENCE, 080-2021	<p>Il est proposé par M. Réal Lévesque</p> <p>Et résolu à l’unanimité des membres présents;</p> <p>D’appuyer l’initiative citoyenne <i>Ma Place au travail</i> et d’envoyer la lettre qu’elle fournit ainsi que cette résolution à la députée de la circonscription Côte-du-Sud, Madame Marie-Ève Proulx, ainsi qu’à la FQM et aux autres municipalités du Kamouraska.</p>
	<p><b>21.3 Société canadienne du cancer</b></p> <p><b>Demande de don</b></p>
ATTENDU QU’	à chaque printemps la Société canadienne du cancer amasse des fonds grâce à sa campagne de la jonquille;
ATTENDU QUE	pour une deuxième année, en raison de la pandémie, l’organisme a dû annuler tous les événements en personne;
ATTENDU QUE	les dons recueillis permettent d’aider des personnes, qui doivent faire plusieurs heures de route pour recevoir ses traitements contre le cancer, de séjourner dans une maison d’hébergement de la Société canadienne du cancer ou elles trouvent le soutien empreint de compassion dont elles ont besoin;
ATTENDU QUE	les dons aideront aussi à financer la recherche pour prévenir et traiter le cancer et aider les personnes atteintes de la maladie à vivre mieux et plus longtemps;
ATTENDU QUE	près d’un Canadien sur deux recevra un diagnostic de cancer au cours de sa vie, il est donc crucial de trouver de nouvelles façons de prévenir et de traiter tous les types de cancer;
POUR TOUTES CES RAISONS, 081-2021	<p>Il est proposé par Mme Manon Bélanger</p> <p>Et résolu à l’unanimité des membres présents de faire un don à la Société canadienne du cancer pour un montant de 150 \$.</p>
	<p><b>21.4 Association forestière bas-laurentienne</b></p> <p><b>Renouvellement d’adhésion</b></p>
CONSIDÉRANT	l’offre de renouvellement du statut de membre de l’Association forestière bas-laurentienne;
CONSIDÉRANT QUE	depuis plusieurs années la municipalité peut offrir différentes variétés d’arbres aux citoyens de Saint-Denis grâce à cette association, et ce tout à fait gratuitement;
EN CONSÉQUENCE, 082-2021	<p>Il est proposé par Mme Lynda Lizotte</p> <p>Et résolu à l’unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son statut de membre à</p>

l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 75 \$ pour les années 2020-2021.

**21.5 Fondation André-Côté  
Renouvellement du membership**

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté est un organisme qui vient en aide aux personnes malades et leurs proches;

ATTENDU QUE grâce l'implication de plus d'une centaine de bénévoles et de 10 personnes formées par l'Association du Cancer de l'Est du Québec, la Fondation soutien chaque année gratuitement plus de 40 personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable en phase palliative et leurs proches;

ATTENDU QU' en soutenant la Fondation en tant que membre elle peut poursuivre sa mission, soit d'offrir une gamme de services d'entraide et gratuits aux personnes ayant le cancer ou une maladie incurable résidant dans la MRC de Kamouraska, St-Roch-des-Aulnaies ou Sainte-Louise;

EN CONSÉQUENCE,  
083-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité adhère à la Fondation André-Côté par un membership annuel au montant de 20 \$ et autorise la directrice générale à compléter le formulaire d'adhésion en ligne.

**21.6 Corporation régionale de la Salle André-Gagnon  
Offre de spectacles extérieurs**

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon souhaite présenter une tournée de spectacles extérieurs dans les municipalités;

ATTENDU QUE l'organisme pourra bénéficier d'une aide du Conseil des arts et des lettres du Québec;

ATTENDU QUE les organisateurs souhaitent savoir si les municipalités ont un intérêt à offrir quelques spectacles dans leur municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
084-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité manifeste son intérêt à offrir quelques spectacles dans sa municipalité.

**21.7 Défi Têtes rasées**

ATTENDU QUE M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska, ainsi que sa conjointe et leurs enfants participeront le 12 juin prochain au Défi Têtes rasées de Leucan afin d'aider la cause;

ATTENDU QUE Le fils de M. Soucy, qui a combattu un cancer a accepté d'être porte-parole pour Leucan Kamouraska-Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE M. Soucy agira comme coprésident d'honneur de cette campagne;

ATTENDU QUE les municipalités sont invitées à s'impliquer soit par une ou des tête(s) rasée(s) ou par un don;

CONSÉQUENCE,  
085-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité de membres présents d'appui la famille Soucy et de participer par un don de 150 \$.

## 22. Autres sujets

**Madame Anne Desjardins** directrice générale mentionne que pendant l'hiver un maximum sur le toit a été écrasé par le poids de la neige qui descend du toit de la patinoire.

Une demande de soumission a été demandée chez Majella Vaillancourt inc. pour remplacer ce maximum.

Une soumission a été faite pour un montant de 350 \$ avant taxes.

Une demande de soumission a été faite auprès de Les Pros de la Gouttière afin de mettre des arrêts de neige pour protéger ces équipements. En attente de cette soumission.

086-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Majella Vaillancourt inc. pour le remplacement d'un maximum au montant de 350 \$ plus taxes.

**M. Étienne Brodeur conseiller** souhaite souligner l'anniversaire de M. Dallaire en lui offrant nos vœux et lui dire merci pour tout le temps consacré à la municipalité et toute l'énergie qu'il y investit dans sa fonction de maire.

## 23. Période de questions

Mme Manon Bélanger informe les membres du conseil qu'elle a reçu deux demandes du représentant des résidents du Domaine-de-Nos-Étés, M. Frédéric Landry.

1. Une préoccupation concernant les collectes de matières résiduelles.

Les citoyens suggèrent d'installer un conteneur dans la courbe entre le Chemin du Domaine de Kamouraska et Domaine-de-Nos-Étés.

Une discussion s'en suit;

Mme Desjardins Directrice générale mentionne qu'elle a déjà fait une demande pour une demande similaire auprès du regroupement actuel et il n'était pas possible d'y apporter aucun changement.

Ce sera à voir lors de la signature de la prochaine entente.

M. Dany Chénard mentionne que cette solution pourrait être viable l'été, mais pas en hiver puisque le transporteur ne pourra pas monter.

2. Coûts entretien du chemin en période estivale et hivernale.

L'été il y a tellement de poussière qu'il faudrait y ajouter du calcium et l'hiver les résidents doivent payer pour faire déneiger.

Un accusé réception de leurs demandes sera faite et une demande de rencontre avec le représentant sera formulée.

087-2021

## 24. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 40.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Beauce

### LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$	
ANNE DESJARDINS (km pour dépôts, escabot, masques, remb. Part taux réduit A-E)	107,27 \$	
AVANTIS COOPÉRATIVE	152,91 \$	
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	38,68 \$	
CAMILLE DUMAIS INC.	14,05 \$	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	505,80 \$	
FERME PIERRE GARON	4 694,81 \$	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00 \$	
FQM ASSURANCES INC.	18 516,92 \$	
ISOLATION M.J.	3 518,24 \$	
JALBERTECH	1 470,48 \$	
LES P`TITS GOBE-LAIT	50,00 \$	
MAJELLA VAILLANCOURT INC.	132,17 \$	
MALLETTE S.E.N.C.R.L.	6 611,06 \$	
MRC DE KAMOURASKA	5,00 \$	
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	508,81 \$	
ORKIN CANADA	137,97 \$	
PLOMBERIE PASCAL DUMAIS	6 637,89 \$	
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 881,28 \$	
SECOURS RM	361,38 \$	
SUZANNE DUBÉ (Remb. part taux réduit A-E)	13,93 \$	
TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT	100,00 \$	
TERMINIX CANADA	106,59 \$	
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	29 954,77 \$	
UNITÉ RÉGIONALE EN LOISIR ET SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT	100,00 \$	
	SOUS-TOTAL	79 214,89 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AVRIL 2021**

---

SALAIRES (AVRIL 2021)	5 375,41 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AVRIL 2021)	2 601,03 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	900,24 \$
VIDÉOTRON	370,35 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 242,30 \$
FRAIS BANCAIRE	222,39 \$
	SOUS-TOTAL 12 711,72 \$
	GRAND-TOTAL <u>91 926,61 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2021 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 mai 2021

Annexe

Résolution

066-2021